

N° 2023-003

OBJET :

MSP de Lullin – Conservation des
retenues de garantie pratiquées
sur les situations de travaux de
l'entreprise ELMB

L'an deux mil vingt-trois, le 17 janvier, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Montriond, sous la présidence de Monsieur Fabien TROMBERT.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 11 janvier 2023

Présents :

Mmes ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth, COTTET Sophie, MARTEL Mireille, BERNAZ Célia, TRABICHET Yannick et MUFFAT Sophie.
MM. TROMBERT Fabien, DUPIEUX Gilbert, VINET Philippe, MUTILLOD Christophe, VUAGNOUX Jean-Louis, DENNÉ Jean-Claude, MUFFAT Michel, DEGENEVE Alain, VUATTOUX Rémy, MENOUD Jean-François, GALLAY Cyrille, HAUTEVILLE Laurent, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérald.

Résultat du vote :

votants :21
pour :21
contre :00
abstention :00

Procuration a été donnée par Manuelle BUET à Gilbert DUPIEUX.

Monsieur Gérald LOMBARD a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire que des retenues de garantie ont été pratiquées sur les factures de travaux de l'entreprise ELMB, titulaire des lots n° 6 et 10 du marché public de construction de la MSP de Lullin. Le compte bancaire du titulaire ayant été clôturé, et en l'absence de réponse de sa part après l'envoi d'un courrier recommandé avec accusé de réception, il propose de conserver ces retenues de garanties (1 610,88 € TTC pour le lot n° 6 et 812,22 € pour le lot n° 10).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- à l'unanimité,
- décide de conserver les retenues de garanties pratiquées sur les situations de travaux de l'entreprise ELMB pour un montant total de 2 423,10 € TTC,
- charge Monsieur le Président des différentes formalités à accomplir.

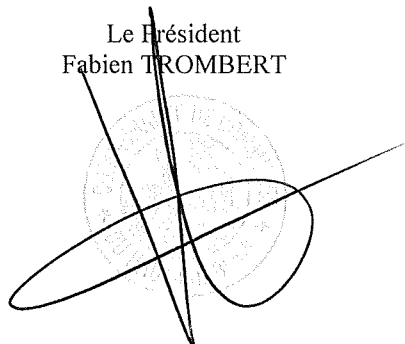
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORMELe Président
Fabien TROMBERTLe secrétaire de séance
Gérald LOMBARD